

## RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur le postulat Jean-Robert Yersin et consorts demandant un rapport en matière de planification  
des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire**

### *Rappel*

*On se souvient que les EMPD concernant la construction de pavillons provisoires pour les gymnases de Marcelin et de Nyon avaient déjà suscité bon nombre d'interrogations au sein du parlement. Récemment, c'est en urgence que le Conseil d'Etat a prié le Bureau de nommer des commissions pour étudier les EMPD concernant les gymnases de Provence et de Nyon, avec des délais très serrés eu égard à l'importance des objets, pour les travaux de ces commissions et une planification tout aussi urgente pour les débats au Grand Conseil afin que l'on puisse envisager la mise à disposition des locaux dans les délais prévus.*

*Si on peut se féliciter de l'attrait de notre canton, qui se traduit par une forte évolution démographique notamment sur l'arc lémanique, cela implique aussi une évolution des infrastructures notamment scolaires si l'on entend conserver la qualité de vie d'une part et celle de la formation d'autre part. Force est de constater qu'actuellement, nous courrons derrière le train ! Une planification sérieuse s'impose et le Grand Conseil doit en être informé.*

*Une autre question importante concerne la taille des établissements. Les agrandissements effectués ou prévus à Burier et à Nyon génèrent des gymnases comptant de 1300 à 1500 élèves. Les infrastructures de base ne sont souvent plus adaptées et, surtout, la conduite de tels établissements devient très difficile. A partir d'une certaine taille, les problèmes augmentent de manière exponentielle. On admet actuellement que la taille idéale se situe entre 800 et 1000 étudiants. La solution consistant à "gonfler" les gymnases existants relève plus de l'urgence et que de l'efficience.*

*Cette pression génère également des effets collatéraux en matière d'enclassement. Les déplacements sont multipliés, par exemple des élèves de la Riviera enclassés à Lausanne, et provoquent de nombreuses plaintes et des recours des parents.*

*Finalement, il faut également prendre en compte, probablement à moyen terme, l'option d'un gymnase en 4 ans. Il importe de rappeler que l'ORRM (règlement de reconnaissance de la maturité) exige une formation sur 4 ans. Dans la plupart des cantons, ces 4 années de formations sont effectuées dans le même établissement. Dans notre canton, la dernière année du secondaire I est prise en compte et seules les trois dernières années sont effectuées dans les gymnases. Ce qui ne va pas sans poser des problèmes tant pédagogiques qu'organisationnels. La CDIP exerce également une forte pression pour un gymnase en 4 ans.*

*Il importe donc de prendre en compte l'ensemble de ces paramètres afin d'effectuer une planification des constructions nécessaires si l'on entend prendre les meilleures options en la matière et éviter de*

*devoir, en urgence, se rabattre sur des projets qui ne sont pas optimaux. Une telle planification devrait également inclure les établissements de formation professionnelle qui sont aussi confrontés à ces problèmes.*

*Nous demandons en conséquence au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un rapport sur la planification des constructions scolaires du degré postobligatoire et leur coût.*

*Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.*

## **1 PRÉAMBULE**

Nous pouvons d'emblée écarter l'une des préoccupations exprimées dans le postulat. Le projet de généraliser le gymnase en quatre ans a été mis en veille par la CDIP et n'est plus d'actualité au sein du Département fédéral de l'intérieur. Nul doute que ce projet, s'il devait se réaliser, bouleverserait la structure de l'enseignement gymnasial dans le canton de Vaud et obligerait à revoir la planification. En l'état, il n'est pas possible ni raisonnable de tabler sur une telle innovation dans les projets de planification.

Nous nous concentrerons ici sur un exposé de la situation actuelle, des projets en cours de réalisation et ceux prévus à court et moyen terme en nous basant sur les projections démographiques les plus récentes. Par souci de clarté, nous distinguons les projets prévus pour l'enseignement gymnasial (ch. 3) des projets spécifiques à la formation professionnelle (ch. 4), bien que des développements conjoints soient parfois envisagés. Nous terminerons chaque partie par la présentation d'un calendrier et une synthèse des coûts de l'ensemble des projets proposés.

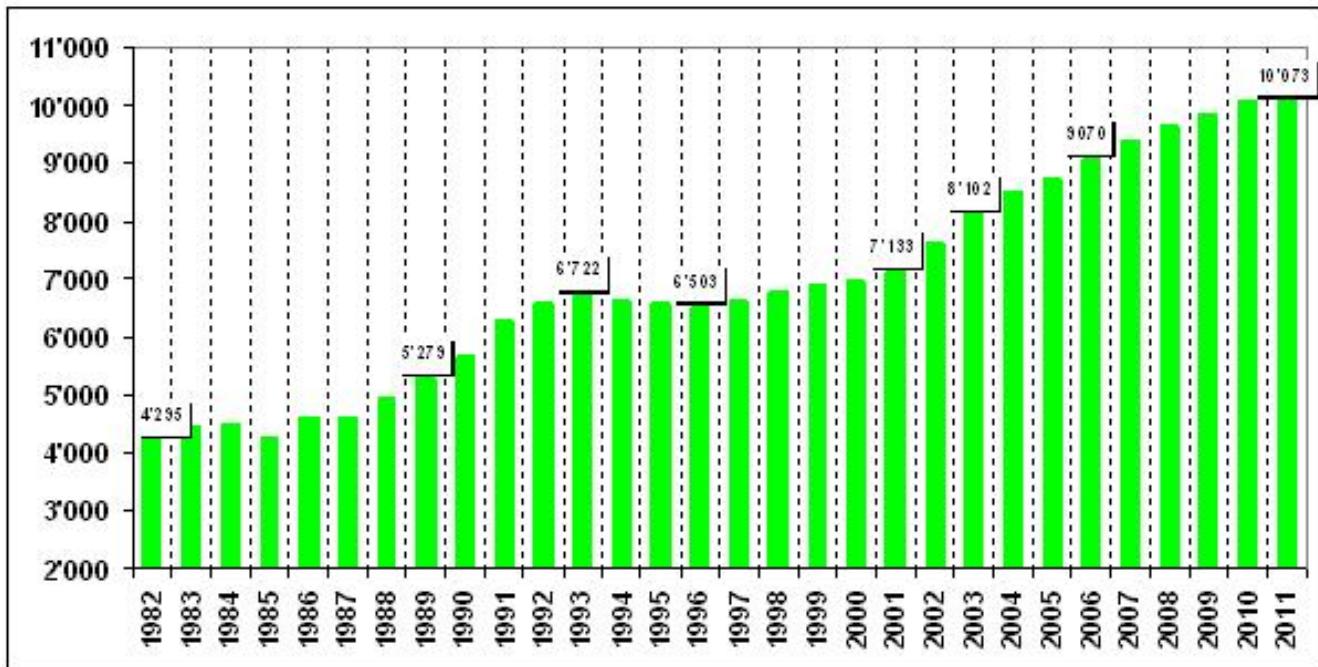
## **2 LES GYMNASES DANS LE CANTON DE VAUD**

### **2.1 Rappel historique**

Jusqu'à la fin des années 1960, le canton de Vaud concentrait ses établissements d'enseignement supérieur en Ville de Lausanne : la Cité, le Belvédère et l'Ecole supérieure de commerce constituaient les seuls établissements du canton à prendre en charge les quelque 2'000 élèves alors engagé-e-s dans une formation secondaire supérieure. Dans les années 1970 Burier et Yverdon ont accueilli les premiers gymnases sis en dehors de la capitale cantonale. Nyon a ouvert ses portes à la fin des années 1980, peu de temps avant que les établissements lausannois du Belvédère et Montbenon ne ferment leurs portes au profit d'Auguste-Piccard. Enfin, Morges et Payerne ont été les dernières localités à accueillir des établissements dévolus à l'enseignement gymnasial. Les principaux changements récents ont affecté l'organisation des gymnases du Grand Lausanne : le Bugnon a ouvert en 2004 une extension sur le site de Sévelin qui a été elle-même prolongée par une nouvelle extension à la rentrée 2010. C'est également en 2010 que le dernier né de l'histoire des gymnases vaudois a été porté sur les fonts baptismaux : le gymnase Provence.

En une cinquantaine d'années donc, le canton de Vaud est passé de trois établissements secondaires supérieurs à dix, nonobstant le gymnase intercantonal de la Broye qui accueille certes des élèves du canton mais dont la gestion ne relève pas directement et uniquement des autorités cantonales vaudoises. Sur cette même période, le nombre total d'élèves est passé d'un peu moins de 2000 à plus de 10'000 (voir graphique ci-dessous) le nombre de classes, estimé à environ 80 dans les années 1960 est passé, en 2011, à 464.

**Graphique 1 : Evolution des effectifs de première à la troisième année des gymnases du canton de Vaud (sans le GyB ni les formations complémentaires) entre 1982 et 2011 .**



Source: DGEP (Etat au 15 septembre 2011)

Face à cette évolution, le Conseil d'Etat a très vite vu la nécessité de mettre sur pied une politique de planification permettant un pilotage raisonné du développement des établissements secondaires supérieurs avec un horizon à vingt-cinq voire trente ans.

## 2.2 Les variables de la planification dans le domaine gymnasial

L'analyse de l'évolution démographique globale du canton permet de prévoir le taux de jeunes de 15 à 19 ans susceptibles à ce titre d'entrer dans le système de formation postobligatoire. Ces projections démographiques sont ensuite nuancées par l'analyse du taux d'adhésion aux études gymnasiales des jeunes des différentes régions du canton. Ce taux se mesure sur la base d'une division du territoire cantonal en "bassins de recrutement" déterminés, principalement, par le temps de déplacement en transport public depuis une commune jusqu'au gymnase. A cet égard, il faut remarquer que la proportion cantonale des jeunes fréquentant le gymnase a crû sans discontinue depuis les années 1960. Aujourd'hui, près de 25% des jeunes d'une génération obtiennent une maturité gymnasiale contre moins de 10% dans les années 1960. Enfin, il faut également prendre en compte les modifications de l'offre de formation, tant la multiplication des filières que la variation des durées prévues. C'est donc en combinant ces différentes variables qu'il est possible d'évaluer avec une certaine précision l'évolution de la population gymnasiale et, partant, les besoins futurs en locaux.

## **2.3 Situation actuelle et projections**

Dans les questions concernant les besoins en locaux des gymnases vaudois, il est d'usage de ne considérer que les élèves de la première à la troisième année d'Ecole de maturité (EM) et d'Ecole de culture générale et de commerce (ECGC) à l'exclusion des élèves en train de suivre des formations de quatrième année (maturités professionnelles ou spécialisées) ou complémentaires (passerelle Dubs ou Ecole de culture générale du soir essentiellement). Ce choix s'explique par le fait que ces élèves ne suivent que des formations à temps partiel et n'influent que marginalement sur la problématique du nombre de salles à disposition. A la rentrée 2011-2012, les dix gymnases du canton ont accueilli 10'073 élèves répartis en 464 classes à temps complet de la première à la troisième année d'Ecole de maturité et d'Ecole de culture générale et de commerce (non compris le Gymnase de la Broye qui n'entre pas en compte dans les travaux de planification considérés ici).

Sur l'ensemble du canton, le nombre de classes ouvertes à la rentrée 2011 (464) dépasse de peu le nombre de salles standard disponibles (462). Il existe, en sus de ces salles, 225 salles dites "spéciales" sur l'ensemble du canton (informatique, sciences expérimentales, musique, etc.). Dans l'ensemble donc, le nombre de locaux actuellement disponible permet d'assurer les prestations de formation dans de bonnes conditions. Considéré individuellement, chaque établissement connaît pourtant une réalité très différenciée : Burier compte à la rentrée 2011 1478 élèves et 68 classes contre, par exemple, 813 élèves pour 38 classes à la Cité. Il peut ainsi arriver que les directions, pour faire face à des situations particulières, instaurent des classes dites "itinérantes" c'est-à-dire composées d'élèves qui n'ont pas de salle de classe attitrée mais qui circulent dans les locaux au gré des enseignements dispensés dans les salles spéciales. De plus, il existe actuellement, à Burier et à Nyon, des pavillons provisoires installés à proximité du gymnase pour pallier le manque de place en salles de classe. Dans l'ensemble toutefois, compte tenu de la spécificité géographique et immobilière de chaque établissement, la capacité maximale globale des gymnases vaudois permet d'attendre 2017 sans devoir construire de nouveaux établissements.

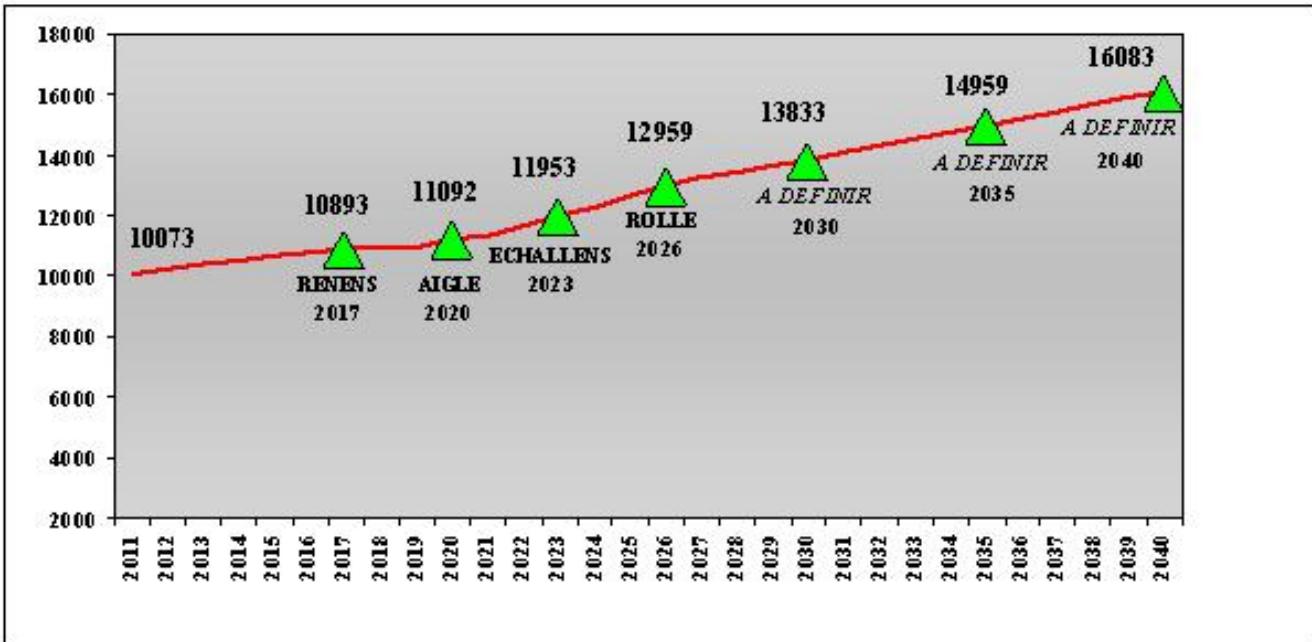
La mise en service du Gymnase Provence à Lausanne à la rentrée 2010 a permis de libérer quelque peu la pression sur les gymnases du Grand Lausanne en augmentant la capacité d'accueil de vingt classes. Le gymnase de Nyon achève actuellement son extension, combinée avec celle du Centre d'Enseignement Professionnel de Nyon (CEPN). Cette réalisation permettra non pas d'ouvrir de nouvelles classes mais de remplacer les pavillons provisoires mis à sa disposition depuis 2003 et qui devraient dorénavant être installés à Aigle, Yverdon et Montreux pour combler des besoins urgents des écoles professionnelles, respectivement de l'Ecole Professionnelle du Chablais à Aigle (EPCA), du Centre Professionnel du Nord Vaudois (CPNV) et de l'Ecole Professionnelle de Montreux (EPM).

Conscient de cette situation, le Département a déjà pris des mesures préventives en attendant la mise en service prévue, à Renens, du Centre d'enseignement de l'ouest lausannois en 2017 (voir ci-dessous). Le nombre de classes ouvertes dans le Canton de Vaud ne sera pas sensiblement modifié d'ici là. Il est évident que, comme l'augmentation du nombre d'élèves se poursuivra en parallèle, cela se répercute sur l'effectif moyen de chaque classe. Le tableau ci-dessous permet de visualiser ces projections jusqu'en 2040 et présente également les réponses que le Conseil d'Etat entend apporter à cette situation avec la création de quatre établissements d'enseignement post-obligatoire d'ici à 2025 et de trois supplémentaires à l'horizon 2040.

Nous disposons pour les deux prochaines rentrées de prévisions qui font état d'une stabilisation puis d'une légère augmentation du nombre global d'élèves des gymnases du canton. Pour les prévisions des années ultérieures, les projections établies par le SCRIS en 2011 font état d'une augmentation régulière et plus forte des effectifs. Comme le montre le tableau ci-dessous, les effectifs passent de 10'073 à la rentrée 2011 à 10'893 en 2017 pour dépasser les 16'000 en 2040, soit une augmentation de plus de 50%

en trente ans.

**Graphique 2 : Projections de l'évolution du nombre d'élèves dans les gymnases vaudois entre 2011 et 2040 et localisations envisagées des nouveaux gymnases** (élèves de 1ère à la 3ème d'Ecole de maturité et d'Ecole de culture générale et de commerce, sans le GyB) - Dates indicatives



Source: SCRIS et DGEP 2011

#### Légende

:la courbe rouge indique l'évolution globale des effectifs, les nombres en noir les effectifs aux années de mise en service envisagée des nouveaux gymnases ainsi que les effectifs de la rentrée 2011 et ceux prévus pour 2040 ; les triangles verts représentent les nouveaux gymnases envisagés avec leur localisation.

Ces évolutions ont été présentées et discutées entre le SCRIS et la DGEP. Il est important de rappeler qu'elles sont le fruit d'analyses s'appuyant sur une hypothèse selon laquelle l'adhésion aux études gymnasiales des futures populations de 15 à 19 ans du canton sera au moins constante voire en légère augmentation. Il convient maintenant d'affiner l'analyse de la situation et d'expliquer, chiffres et projections localisées à l'appui, les choix des emplacements retenus et les dates proposées pour les futurs établissements à même de répondre aux besoins nouveaux suscités par cette croissance des effectifs gymnasien.

## 2.4 La solution déjà engagée : la création du Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (CEOL) en 2017 à Renens

Le Gymnase Provence, inauguré à la rentrée 2010, a quelque peu soulagé la pression immédiate subie par les gymnases du Grand Lausanne. Cette création s'inscrit dans un projet plus large qui consiste à construire, pour une ouverture prévue en 2017, le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL). Le projet en est au stade de la programmation et sera prochainement soumis au Grand Conseil. S'appuyant sur le programme-type relatif à la construction d'un gymnase vaudois adopté par le Grand Conseil<sup>[1]</sup>, il est prévu pour accueillir quarante classes de gymnase, dix classes de la filière conduisant au CFC d'employé-e de commerce et à la maturité professionnelle commerciale ainsi que le Gymnase du Soir.

Son ouverture ne fera qu'absorber le surplus démographique prévu pour 2017 : les quarante classes prévues (dont les dix-sept initialement sises à Provence) permettront de maintenir un effectif moyen à 22.4 (contre 21.8 aujourd'hui), stoppant le léger accroissement de l'effectif moyen résultant d'un statu quo dans les constructions.

*1 Rapport [du Conseil d'Etat] sur la motion Gabriel Poncet & consorts pour la révision à la baisse des standards pris en considération par l'Etat pour ses dépenses concernant plus particulièrement les constructions, les équipements, l'entretien des bâtiments et des ouvrages, les critères concernant l'attribution des subventions, mais aussi les achats et le renouvellement du matériel, Lausanne le 25 Avril 2007. En particulier le point 5.7*

## **2.5 Les problèmes à court terme : la croissance démographique sur la Riviera, à Lausanne et sur la Côte**

Les propositions qui suivent s'appuient sur l'analyse croisée des projections démographiques élaborées par le SCRIS au printemps 2011 et les résultats de l'étude menée par la société MicroGIS, sur mandat de la DGEP. Celle-ci a fait l'objet d'un rapport actualisé sur la base des données de la rentrée 2010 dans les gymnases du canton de Vaud. Le but de l'enquête consistait à tracer les lignes du développement futur du réseau des gymnases vaudois et d'y identifier, en les comparant, des sites d'emplacements potentiels. La stratégie de planification que cette étude conduit à ne plus forcément chercher à densifier les centres existants, mais à permettre la construction d'établissements de taille inférieure susceptibles de délester la charge pesant sur les gymnases actuels. En effet, il apparaît que l'augmentation du nombre d'élèves sur un seul site conduit à l'émergence de problèmes de gestion dont la complexité peut se développer de manière exponentielle.

L'évolution récente et les tendances qui se dessinent dans les années à venir sont marquées par une poussée des effectifs gymnasiens dans les régions de Lausanne, de la Côte, de la Riviera et dans plusieurs localités de l'arrière-pays. C'est pour faire face à cette situation que trois variantes ont été envisagées et sont discutées ci-après.

### *2.5.1 Faire face à une Riviera saturée : un gymnase à Aigle*

La région de la Riviera est également une région qui subit une forte poussée démographique et que le seul gymnase de Burier est amené à réguler. Il est le plus gros du canton, le seul qui ne reçoit presque aucun élève transféré d'une autre zone et son bassin actuel de recrutement s'étend jusqu'au Chablais. Il faut donc apporter des réponses aux problèmes posés par son développement futur. A cet égard, la perspective d'un gymnase dans le Chablais, à Aigle, a été analysée.

L'analyse du bassin naturel d'un gymnase à Aigle apporte une conclusion originale par rapport aux autres variantes évoquées : le taux d'adhésion aux études gymnasiales y est en effet largement inférieur aux autres : 12,6% (contre 22,5 en moyenne cantonale). En plus, contrairement aux autres variantes, un gymnase à Aigle n'aurait d'effets que sur le seul gymnase de Burier. Enfin, il apparaît qu'un gymnase à Aigle ne rapprocherait pas davantage la population du pays d'En-Haut des structures gymnasiales, Villeneuve constituant la ville de transit privilégiée. Dès lors, comme le montre le tableau ci-dessous, un gymnase à Aigle peut certes détendre la pression sur Burier, mais il ne pourrait s'appuyer sur un bassin de recrutement naturel à même de lui garantir une taille critique suffisante.

**Tableau 3: Evolution des effectifs du bassin naturel du gymnase d'Aigle et les conséquences pour Burier (Dates indicatives)**

Bassin naturel				
Aigle		Burier	Burier sans Aigle	Impact sur Burier
2011	429	1'163	1'592	429
2019	487	1'298	1'825	527
2020	484	1'288	1'815	527
2022	569	1'302	1'838	536
2025	661	1'378	1'950	571
2030	734	1'457	2'120	664
2035	829	1'520	2'298	779
2040	937	1'614	2'533	919

*Source: SCRIS et MicroGIS (2011)*

Pour élargir ce bassin naturel, l'idée consisterait à jouer sur les effectifs de Montreux. Le tableau ci-dessous envisage trois solutions qui vont de l'inclusion complète de la commune de Montreux dans le bassin d'Aigle, ou son inclusion partielle, à raison de 70 respectivement 30%.

**Tableau 4: Variantes incluant totalement ou partiellement la commune de Montreux dans le bassin de recrutement du gymnase d'Aigle (Dates indicatives)**

Variante A : Montreux à 100%				Variante B : Montreux à 70%			
Aigle		Burier	Burier sans Aigle	Aigle		Burier	Burier sans Aigle
2011	726	866	1'592	726	637	955	1'592
2019	847	941	1'825	884	739	1'048	1'825
2020	843	931	1'815	884	735	1'038	1'815
2025	1'152	994	1'950	956	1'005	1'109	1'950
2030	1'263	1'046	2'120	1074	1'104	1'169	2'120
2035	1'400	1'088	2'298	1210	1'229	1'218	2'298
2040	1'560	1'155	2'533	1378	1'373	1'292	2'533
Variante C : Montreux à 30%							
Aigle		Burier	Burier sans Aigle	Aigle		Burier	Burier sans Aigle
2011	518	1'074	1'592	518	595	1'191	1'825
2019	595	1'191	1'825	634	592	1'181	1'815
2020	592	1'181	1'815	634	808	1'263	1'950
2025	808	1'263	1'950	687	893	1'334	2'120
2030	893	1'334	2'120	787	1'000	1'390	2'298
2035	1'000	1'390	2'298	908	1'124	1'476	2'533
2040	1'124	1'476	2'533	1'057			

*Source: SCRIS et MicroGIS (2011)*

La création d'un gymnase à Aigle avec, dans un premier temps, un effectif limité par rapport à la moyenne cantonale peut donc offrir des solutions pour Burier. L'intégration partielle ou totale de Montreux doit être considérée comme une solution. Compte tenu du temps très court de déplacement jusqu'à Aigle (dix minutes en transport public) cette variante peut accroître son utilité en compensant la faiblesse structurelle de son bassin naturel. De même, la création d'un gymnase à Aigle peut s'inscrire dans les projets de développements en cours de l'Ecole professionnelle du Chablais (EPCA) qui constituerait, avec le nouvel établissement, un Centre d'enseignement postobligatoire du Chablais (CEPCA).

### *2.5.2 Réagir à la croissance du Grand Lausanne : un gymnase à Echallens*

Une des solutions envisagées pouvant alléger la pression sur les gymnases de Lausanne consisterait à construire un établissement à la porte du Gros-de-Vaud. Comme il serait situé à la frontière du bassin de recrutement du gymnase d'Yverdon, il produirait également, dans une moindre mesure, un effet sur celui-ci, comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 5 : Un gymnase à Echallens : le bassin naturel de recrutement et ses effets** (Dates indicatives)

Bassin naturel					Yverdon sans Echallens	Effets sur les bassins	
Echallens	Lausanne	Lausanne sans Echallens	Yverdon	de Lausanne		d'Yverdon	
<b>2011</b>	384	4'402	4'740	954	1'001	-338	-47
<b>2020</b>	438	4'700	5'083	978	1'034	-383	-56
<b>2023</b>	458	4'942	5'325	1'068	1'123	-383	-56
<b>2025</b>	491	5'245	5'627	1'129	1'185	-383	-56
<b>2030</b>	547	6'013	6'404	1'242	1'299	-391	-56
<b>2035</b>	571	6'551	6'944	1'385	1'442	-393	-57
<b>2040</b>	601	6'975	7'381	1'528	1'587	-406	-59

Deux variantes sont envisageables qui intègrent pour la première les communes de Sullens, Bournens, Morrens et Bretigny à la zone naturelle de recrutement et pour la seconde la commune de Cheseaux en plus des communes ci-dessus. Les effets sur les effectifs des gymnases d'Echallens, de Lausanne et d'Yverdon seraient alors les suivants:

**Tableau 6 - Gymnase d'Echallens : Variante A** (Dates indicatives)

Bassin naturel +Sullens, Bournens, Morrens, Bretigny				Yverdon sans Echallens	Effets sur les bassins	
Echallens		Lausanne	Lausanne sans Echallens		Yverdon	de Lausanne
<b>2011</b>	427	4'359	4'740	954	1'001	-381
<b>2020</b>	500	4'626	5'083	975	1'034	-457
<b>2023</b>	520	4'847	5'325	1'061	1'123	-478
<b>2025</b>	557	5'135	5'627	1'119	1'185	-492
<b>2030</b>	616	5'868	6'404	1'227	1'299	-535
<b>2035</b>	642	6'387	6'944	1'366	1'442	-557
<b>2040</b>	674	6'798	7'381	1'505	1'587	-583
						-82

**Tableau 7 - Gymnase d'Echallens : Variante B** (Dates indicatives)

Bassin naturel +Sullens, Bournens, Morrens, Bretigny et Cheseaux				Yverdon sans Echallens	Effets sur les bassins	
Echallens		Lausanne	Lausanne sans Echallens		Yverdon	de Lausanne
<b>2011</b>	503	4'284	4'740	954	1'001	-456
<b>2020</b>	584	4'547	5'083	975	1'034	-536
<b>2023</b>	609	4'765	5'325	1'062	1'123	-560
<b>2025</b>	652	5'052	5'627	1'121	1'185	-576
<b>2030</b>	726	5'776	6'404	1'229	1'299	-628
<b>2035</b>	763	6'285	6'944	1'368	1'442	-659
<b>2040</b>	806	6'685	7'381	1'508	1'587	-697
						-79

C'est donc bien d'abord un soulagement de la pression sur les gymnases lausannois que favoriserait la création d'un gymnase à Echallens. Les effectifs initiaux prévus sont ceux d'un gymnase de taille moyenne.

### 2.5.3 Répondre à la croissance de la Côte : un gymnase à Rolle

La région de la Côte est également amenée à connaître une forte poussée démographique. L'accroissement rapide du gymnase de Nyon découle directement des spécificités de la population des districts concernés et c'est une tendance qui ira croissante. En effet, les districts de Nyon et de Morges connaissent un taux d'adhésion aux études gymnasiales légèrement supérieur à la moyenne cantonale (respectivement 27,1%, 26,7% et 22,5%). Pour répondre à ce problème, on peut envisager la construction d'un gymnase dans la région de Rolle. En plus de délester le deuxième plus gros gymnase du canton, ce nouveau gymnase aurait une influence sur celui de Morges dont il s'agit de contrôler à terme la croissance potentielle. L'intérêt d'un tel emplacement, de manière analogue à Echallens, est donc de jouer sur deux bassins de recrutement. De même, il existe deux variantes supplémentaires qui jouent sur les frontières occidentales et orientales du bassin de recrutement du futur gymnase.

**Tableau 8 - Un gymnase à Rolle : le bassin naturel de recrutement et ses effets sur les autres bassins (Dates indicatives)**

Bassin naturel					Effets sur les bassins		
Rolle		Nyon	Nyon sans Rolle	Morges	Morges sans Rolle	de Nyon	de Morges
<b>2011</b>	473	1'351	1'460	858	1'222	-109	-364
<b>2022</b>	536	1'620	1'728	993	1'412	-108	-419
<b>2023</b>	549	1'651	1'758	1'015	1'441	-108	-427
<b>2026</b>	582	1'765	1'874	1'051	1'500	-109	-449
<b>2030</b>	667	1'860	1'968	1'108	1'582	-108	-474
<b>2035</b>	716	1'976	2'086	1'184	1'692	-110	-508
<b>2040</b>	786	2'154	2'271	1'283	1'843	-118	-559

Cette prise en compte du seul bassin naturel de recrutement conduit à une situation délicate qui voit le gymnase de Morges se vider davantage que celui de Nyon. Or, Morges sera déjà affecté par la création du CEOL et il convient dès lors de modifier les frontières du bassin de recrutement de Rolle en jouant, dans une première variante, sur l'intégration de la commune de Gland (incluse dans le bassin naturel de Nyon). Une seconde variante consisterait à inclure Gland mais à laisser les communes de Etoy, Buchillon, Aubonne, Allaman, Saint-Livres et Lavigny dans la zone de recrutement de Morges.

**Tableau 9 - Gymnase de Rolle : Variante A (Dates indicatives)**

Bassin naturel +Gland					Effets sur les bassins		
Rolle		Nyon	Nyon sans Rolle	Morges	Morges sans Rolle	de Nyon	de Morges
<b>2011</b>	678	1'146	1'460	858	1'222	-314	-364
<b>2022</b>	799	1'343	1'728	988	1'412	-385	-424
<b>2023</b>	816	1'366	1'758	1'008	1'441	-392	-433
<b>2026</b>	869	1'453	1'874	1'041	1'500	-421	-459
<b>2030</b>	997	1'520	1'968	1'095	1'582	-448	-488
<b>2035</b>	1'071	1'606	2'086	1'167	1'692	-480	-525
<b>2040</b>	1'179	1'741	2'271	1'265	1'843	-530	-578

**Tableau 10 - Gymnase de Rolle : Variante B** (Dates indicatives)

<b>Bassin naturel + Gland sans les six communes à l'est du bassin naturel</b>					<b>Effets sur les bassins</b>		
<b>Rolle</b>		<b>Nyon</b>	<b>Nyon sans Rolle</b>	<b>Morges</b>	<b>Morges sans Rolle</b>	<b>de Nyon</b>	<b>de Morges</b>
<b>2011</b>	495	1'146	1'460	1'041	1'222	-314	-181
<b>2022</b>	592	1'344	1'728	1'192	1'412	-384	-220
<b>2023</b>	605	1'368	1'758	1'217	1'441	-391	-224
<b>2026</b>	647	1'455	1'874	1'258	1'500	-420	-242
<b>2030</b>	741	1'523	1'968	1'326	1'582	-445	-257
<b>2035</b>	797	1'609	2'086	1'417	1'692	-477	-276
<b>2040</b>	877	1'744	2'271	1'538	1'843	-527	-305

## 2.6 Coûts

Les futurs gymnases s'appuieront sur le programme standard prévu pour le Centre d'Enseignement de l'Ouest Lausannois à Renens (CEOL). Celui-ci prévoit un établissement de 40 salles de classes polyvalentes (10 en sus pour des classes de l'enseignement professionnel), 30 salles spéciales et une salle de gymnastique triple. Le coût annoncé, sans le prix d'acquisition du terrain, se situe entre 55 et 60 millions. C'est sur cette base-là que l'on peut évaluer les coûts de construction des futurs établissements, sachant qu'il s'agira d'adapter le programme aux besoins identifiés de manière plus fine et de prendre en compte les probables très grandes variations du prix des différents terrains retenus.

## 2.7 Synthèse

Il est acquis que les poussées démographiques les plus importantes dans les vingt prochaines années porteront sur les régions déjà aujourd'hui largement sous pression : le Grand Lausanne, la Côte et la Riviera. Pour répondre à ces trois principaux foyers de croissance de la population gymnasiale, trois solutions à moyen terme sont proposées. Outre le CEOL dont l'ouverture est prévue en 2017, il apparaît qu'il conviendra de construire de nouveaux établissements là où il est possible de jouer sur deux zones de recrutement d'une part et/ou dans des zones où le bassin naturel de recrutement est suffisamment riche pour s'assurer d'une taille critique minimale des établissements envisagés.

1. Le problème de la Riviera et du développement de Burier ne pourra être résolu de manière satisfaisante **par la construction d'un établissement à Aigle** qu'à la condition que son bassin naturel de recrutement soit élargi par l'inclusion de tout ou partie de la commune de Montreux.
2. La pression sur les gymnases du Grand Lausanne peut être durablement réduite par la construction du **Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (2017)** et par la **construction d'un gymnase à Echallens**. Ce dernier gymnase, à cheval sur deux bassins de recrutement, contribuera à diminuer l'affluence au gymnase d'Yverdon.
3. La croissance de la Côte peut être provisoirement maîtrisée par la **construction d'un gymnase à Rolle**.
4. En plus des projets proposés ici permettant de couvrir les besoins jusqu'à l'horizon 2030, il apparaît que, compte tenu de la croissance constante des effectifs de gymnasien-ne-s dans le canton, d'autres constructions seront nécessaires et il conviendrait **d'envisager un nouveau gymnase tous les cinq ans à partir de 2030** afin d'absorber l'augmentation d'environ mille

élèves tous les cinq ans.

5. En 2017, le **Gymnase Provence** fermera ses portes au profit du CEOL. Il conviendra alors d'examiner dans quelle mesure le bâtiment dans lequel il est sis, loué par l'Etat de Vaud, pourrait être acquis afin de l'affecter aux besoins de l'enseignement professionnel (cf. chapitre 3 ci-dessous).

**Tableau 11 : Situation actuelle, nouveaux projets, évolution des effectifs, du nombre de classes et de salles prévues jusqu'en 2040** (Dates indicatives)

Année	Nouveaux gymnases	Projections Elèves	Classes prévues	Salles standard	Salles spéciales	Nombre de gymnases
2011		10073	464	462	225	10
2012		10197	466	462	225	10
2013		10371	466	462	225	10
2014		10507	466	462	225	10
2015		10642	466	462	225	10
2016		10791	466	462	225	10
<b>2017</b>	<b>CEOL</b>	<b>10893</b>	<b>486</b>	<b>485</b>	<b>245</b>	<b>10</b>
2018		10915	486	485	265	10
2019		10939	486	485	265	10
<b>2020</b>	<b>Aigle</b>	<b>11092</b>	<b>540</b>	<b>525</b>	<b>295</b>	<b>11</b>
2021		11339	553	525	295	11
2022		11660	566	525	295	11
<b>2023</b>	<b>Echallens</b>	<b>11953</b>	<b>566</b>	<b>565</b>	<b>325</b>	<b>12</b>
2024		12270	566	565	325	12
2025		12626	580	565	325	12
<b>2026</b>	<b>Rolle</b>	<b>12959</b>	<b>593</b>	<b>605</b>	<b>355</b>	<b>13</b>
2027		13233	606	605	355	13
2028		13435	606	605	355	13
2029		13632	606	605	355	13
<b>2030</b>	<b>A définir</b>	<b>13833</b>	<b>620</b>	<b>645</b>	<b>385</b>	<b>14</b>
2031		14063	633	645	385	14
2032		14283	646	645	385	14
2033		14505	646	645	385	14
2034		14729	646	645	385	14
<b>2035</b>	<b>A définir</b>	<b>14959</b>	<b>660</b>	<b>685</b>	<b>415</b>	<b>15</b>
2036		15198	673	685	415	15
2037		15434	686	685	415	15
2038		15660	686	685	415	15
2039		15877	686	685	415	15
<b>2040</b>	<b>A définir</b>	<b>16083</b>	<b>726</b>	<b>725</b>	<b>445</b>	<b>16</b>

Source : DGEP, SCRIS, et Rapport d'étude. Version 2. Etude d'extension du réseau des gymnases du Canton de Vaud pour la direction générale de l'enseignement post-obligatoire, MicroGIS SA, Saint-Sulpice, 25.01.2011, 13p.

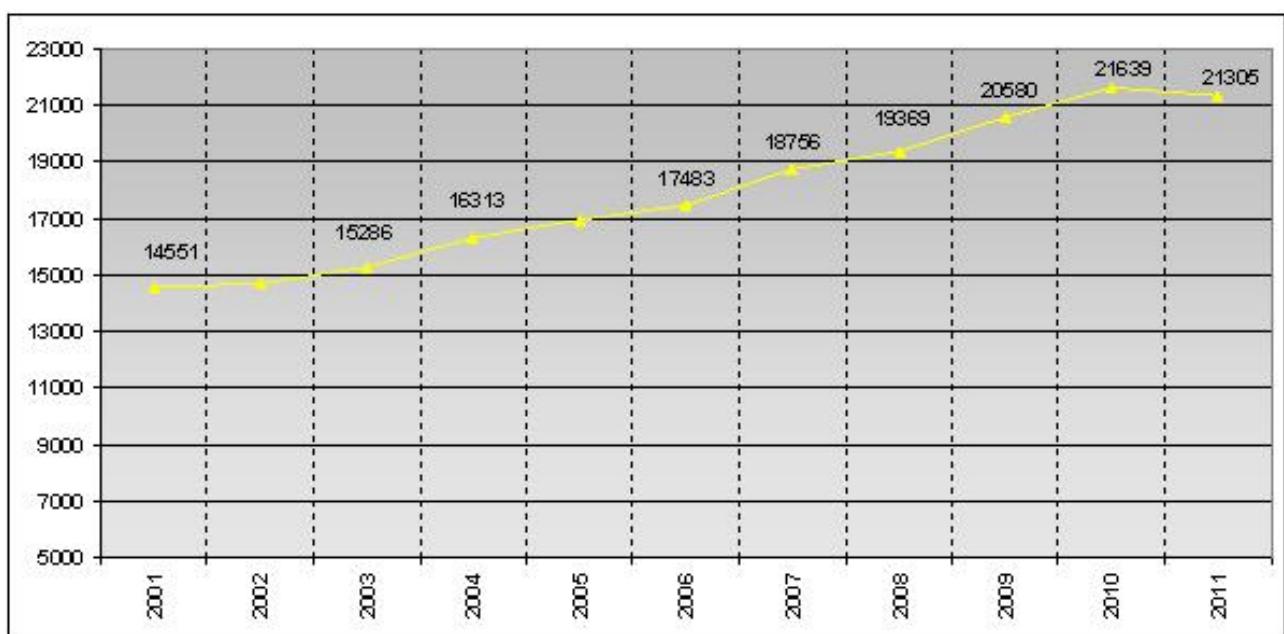
### 3 LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CANTON DE VAUD : ÉTAT DE SITUATION ET PROJETS À COURT TERME

#### 3.1 La situation actuelle

A la rentrée 2011-2012, les apprenti-e-s sous contrat dans le canton de Vaud sont au nombre de 21'305<sup>2</sup>. Ils se répartissent, pour ce qui est de la partie scolaire de leur formation, dans quatorze établissements d'enseignement (écoles professionnelles ou école des métiers). Le graphique qui suit retrace l'évolution de ces effectifs depuis 2001.

2 Cet effectif comprend les élèves et/ou apprenti-e-s vaudois et non-vaudois, en formation dans le canton de Vaud en école à plein temps ou en système dual (de la formation initiale au niveau tertiaire en passant par les écoles de maturités professionnelles). Dans la mesure où les apprenti-e-s vaudois en formation à l'extérieur du canton n'occupent pas de chaise dans les salles de classes des établissements de la DGEP, ils et elles n'ont pas été pris-es en compte dans le présent rapport.

**Graphique 3 : Evolution des effectifs de la formation professionnelle 2001-2011**



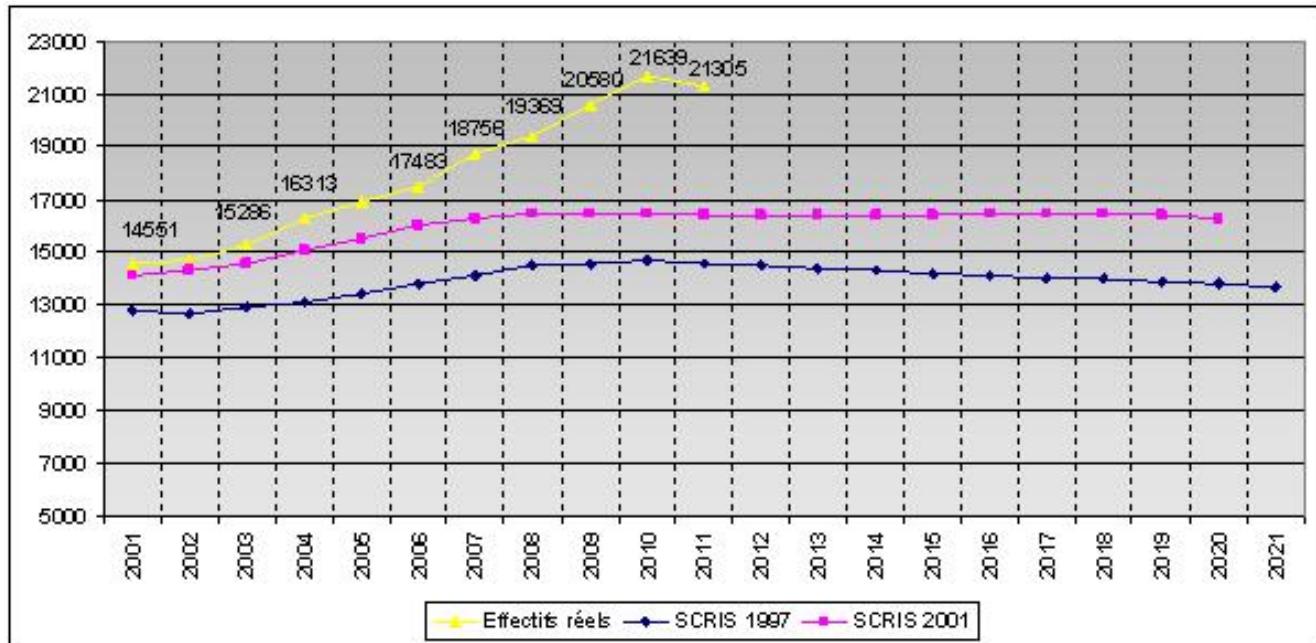
##### *3.1.1 Les variables de la planification des effectifs de la formation professionnelle*

En première lecture, cette évolution est analogue à celle des effectifs gymnasiens. En effet, pour la même période, on constate ici une croissance de 46% des effectifs contre 40% pour les premiers. On pourrait dès lors imaginer de reporter ce mode de calcul sur les prévisions à long terme et nous calquer sur les prévisions établies par le SCRIS pour les gymnases jusqu'en 2040. Or, pour deux raisons principales, ce raisonnement est faux. La première a trait à la qualité des données disponibles relatives à la formation professionnelle et la seconde à la difficulté inhérente à l'établissement de projections dans le domaine de l'enseignement professionnel. Détaillons quelque peu ces deux aspects.

Pour des raisons historiques et informatiques, les données de la formation professionnelle dont nous disposons actuellement ne sont pas de bonne qualité et ne soutiennent pas la comparaison avec celles des gymnases. Depuis 2010, la DGEP a entrepris un travail de fond visant, à terme, à disposer de données fiables et constantes. Il convient donc de considérer avec prudence la série proposée ci-dessus. Mais quelle que soit la qualité des données, le problème principal réside dans la particularité de la population étudiée et du domaine de formation qui rend très compliqué l'établissement de projections. Le graphique ci-dessous illustre cette difficulté : le SCRIS a établi en 1997 une première projection pour les années 2001 et ultérieures. On le voit dans le graphique, les estimations étaient inférieures à la réalité et après corrections, de nouvelles projections ont été établies en 2001 pour les années suivantes.

Si les deux premières années ont alors à peu près confirmé les prévisions, il s'est avéré que la tendance à la stagnation des effectifs suggérée par le SCRIS était peu conforme à la réalité d'une croissance forte et continue jusqu'en 2011 où, pour la première fois depuis une décennie, une baisse des effectifs a pu être constatée à la rentrée d'automne.

#### Graphique 4 : Projections de 1997 et 2001 et effectifs réels depuis 2001



Sources : Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Odile Jaeger demandant une application plus dynamique de l'article 41 de la formation professionnelle [et] Pascal Broulis sur la formation professionnelle vaudoise, 323 (R 38/01), décembre 2001. Et DGEP, Rapport annuel [2001 à 2011].

Ce décalage entre les projections et la réalité montre toute la difficulté du travail de prévision dans le domaine qui nous a conduit, en l'état, à renoncer à en établir pour ce rapport. Cette décision s'appuie sur l'argument principal suivant : contrairement aux prévisions relatives à la population gymnasiale, il apparaît que l'évolution des effectifs d'apprenti-e-s dépend principalement de facteurs non-démographiques, à savoir des facteurs politiques (a), économiques (b), institutionnels (c) et, enfin, individuels(d).

- a. Le pilotage de la formation professionnelle n'est pas du seul ressort du canton. C'est d'abord une politique fédérale et c'est à ce niveau que se décident les grandes orientations de la formation professionnelle au travers, par exemple, des ordonnances de formation édictées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
- b. Le nombre de places d'apprentissage, l'évolution de l'attractivité de telle ou telle formation dépend surtout de la conjoncture économique et de l'évolution du marché du travail ainsi que de l'intervention d'acteurs (les associations professionnelles notamment) qui sont plus nombreux et variés que dans la seule politique scolaire.
- c. De par la richesse de son offre de formation professionnelle, le canton de Vaud accueille une part importante d'apprenti-e-s issus d'autres cantons (près de 10% en 2010). Il est difficile, en l'état, d'intégrer des projections relatives à l'évolution de ces populations non-vaudoises. La plus grande variabilité des durées de formation dans le domaine professionnel par rapport au gymnases (passage de trois à quatre ans par exemple) rend également le travail de prévision difficile.
- d. Enfin, on constate depuis plusieurs années une complexification des parcours individuels de formation : réorientation, phase d'attente, passage d'un système à l'autre ont accompagné un vieillissement des personnes en apprentissage<sup>3</sup> et compliqué la délimitation de la population à prendre en compte dans les prévisions.

L'âge moyen d'entrée en apprentissage est aujourd'hui, en 2011, de 18 ans et quelques mois.

### *3.1.2 La question des locaux : des réponses à court et moyen terme*

Suite à ce qui précède, il apparaît dès lors difficile, voire vain, de mener une étude aussi fine que celle menée pour les gymnases et, partant, de prévoir aujourd'hui les besoins en locaux des établissements de l'enseignement professionnel. En effet, même si des prévisions globales fiables existaient, il serait très difficile d'anticiper les choix individuels de formation : les apprenti-e-s, contrairement aux gymnasien-e-s, ne se voient pas affecter un lieu de formation en fonction de leur commune de domicile inscrite dans un "bassin de recrutement" dont on peut prévoir les évolutions démographiques.

Malgré ces limites, deux considérations permettent de relativiser les risques relatifs à cette situation. D'abord, malgré l'augmentation importante des effectifs depuis 2001 et l'absence de prévisions fiables, il apparaît que les prestations de formation ont été garanties pour l'ensemble des apprenti-e-s dans d'excellentes conditions, moyennant ici ou là des solutions provisoires (installation de pavillons par exemple). Ensuite, la structure même de la formation professionnelle, dominée par le système dual, oblige à nuancer l'influence de l'augmentation des effectifs sur l'occupation des locaux : les 20'000 apprenti-e-s n'ont pas besoin d'occuper des locaux de manière permanente, la marge de manœuvre est dès lors plus grande. De plus, une réflexion est actuellement en cours au sein de la DGEP pour rationaliser la répartition des filières de formation des différents établissements afin, par ce biais, de maximiser les espaces existants.

Il apparaît toutefois nécessaire de développer des outils et une méthodologie permettant à terme, de combler une partie de ces lacunes. L'amélioration des statistiques de la formation professionnelle constitue une des tâches centrales que s'est fixé la DGEP pour les années à venir. En collaboration avec les directions d'écoles professionnelles et d'écoles des métiers, la DGEP est en train de mettre en place une série d'indicateurs qui permettra un pilotage plus fin du développement de ces établissements dans les années à venir. Sans doute que le succès d'une telle opération implique, à plus long terme, d'augmenter les ressources en personnel qualifié dans l'établissement et le suivi des statistiques de l'enseignement professionnel dans les services concernés (SCRIS, DGEP).

En l'état, le réseau vaudois d'établissements d'enseignement professionnel est de grande qualité. Il a largement fait ses preuves et il convient de l'entretenir et de le développer en répondant aux besoins nouveaux exprimés à court terme. C'est cette optique qui a prévalu dans les projets de développement actuellement en cours ou à l'étude qui sont présentés au point suivant.

### 3.2 Les projets en cours ou à l'étude (2011-2018)

Les projets présentés ci-dessous visent d'abord à adapter les locaux aux besoins actuels et à court terme. (Dates indicatives)

Nº	Délai en août	Etablissements	Sites	Projets	Motifs	En cours ou réalisé	A l'étude
1	2011	ERACOM 1210*	Flon	Transfert intermédiaire 2011-12 des locaux à l'Arsenic dans le bâtiment Gabella	Démolition Arsenic	x	
2	2012	ETML 626	Flon	Transfert des locaux ETML d'ERACOM vers Recordon 1 (ex-DSD)	Reprise des locaux ETML par ERACOM	x	
3	2012	CESU** 80	Mont-sur-Lausanne	Nouvelle implantation	Résiliation bail à Bois-Cerf	x	
4	2013	EP CL 3215	Vallée de la Jeunesse	Implantation de 6 pavillons ex-Gy Nyon	Remplacement des pavillons vétustes		x
5	2013	EP CA 720	Aigle	Implantation de 4 pavillons ex-Gy Nyon	Transfert filière commerce du CEPV		x
6	2013	EPM 1079	Montreux	Implantation de 4 pavillons ex-Gy Nyon	Augmentation nécessaire de la capacité		x
7	2013	CPNV 3105 (total)	Yverdon	Implantation de 6 pavillons ex-Gy Nyon	Augmentation nécessaire de la capacité		x
8	2013	CEPV 1006	Vevey	Réaménagement locaux	Transfert filière com. à Aigle et dév. des filières d'arts appliqués		x
9	2014	EP CN 587	Nyon	Transfert vers CEP Nyon	Vétusté des locaux	x	
10	2015	ESSC** 547	Nord-Vaudois	Regroupement des sites Subriez, Morges et Saint-Loup	Augmentation nécessaire de la capacité (volonté politique)		x
11	2016	CEPM 3340	Marcelin	Salle de sport	Exigence fédérale		x
12	2016	CPNV 3105 (total)	Ste-Croix	Transfert de la médiamatique dans le nouveau bâtiment communal	Fin de bail des locaux actuels		x
13	2018	CPNV 3105 (total)	Payerne	Extension de l'Ecole professionnelle commerciale de Payerne	Augmentation nécessaire de la capacité		x

\*nombre d'apprenti-e-s au 1<sup>er</sup> mai 2011 (sauf CESU et ESSC, chiffres au 1<sup>er</sup> mars 2011)

\*\* écoles privées subventionnées

## 4 CONCLUSIONS

Les projections dressées dans le présent rapport sur la base d'études approfondies ont mis en évidence une croissance continue des effectifs des élèves du postobligatoire dans les prochaines décennies.

- a. Dans le cadre de la formation professionnelle, le canton s'est engagé dans de nombreux projets à court et moyen terme dont la réalisation permettra le maintien des prestations actuelles. Comme les prévisions et les projections démographiques fines sont plus délicates à mener compte tenu des spécificités structurelles du domaine (cf. point 4 du présent rapport), il s'agira d'être vigilant et de conduire régulièrement des enquêtes ponctuelles relativement à l'évolution des effectifs par région, par site et par filière de formation.
- b. Les prévisions et les projections démographiques des élèves des gymnases sont plus aisées à mener. Les études conduites dans le cadre du présent rapport ont mis en évidence la nécessité, pour garantir un même niveau de prestations à long terme, de construire, sept nouveaux établissements d'ici à 2040. Selon les résultats des études, il apparaît qu'outre le centre d'enseignement de l'Ouest lausannois prévu à Malley en remplacement du Gymnase Provence, les autres établissements pourraient être avantageusement sis respectivement à Aigle, Rolle et Echallens. Le choix des sites pour les trois derniers gymnases envisagés devra faire l'objet d'analyses plus détaillées à partir de 2020.
- c. Enfin, il convient de souligner deux tendances fortes permettant de dessiner les contours du futur paysage de l'enseignement postobligatoire vaudois : les futurs gymnases seront construits sur la base du programme prévu pour le CEOL, soit un établissement de taille moyenne prévu pour environ 800 élèves pour un coût estimé aujourd'hui à 60 millions sans le prix du terrain il s'agira en outre, à l'instar des exemples actuels de Nyon ou Morges, de considérer les synergies possibles entre l'enseignement gymnasial et professionnel et de construire sur des sites communs les établissements affectés aux deux ordres d'enseignement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 janvier 2012.

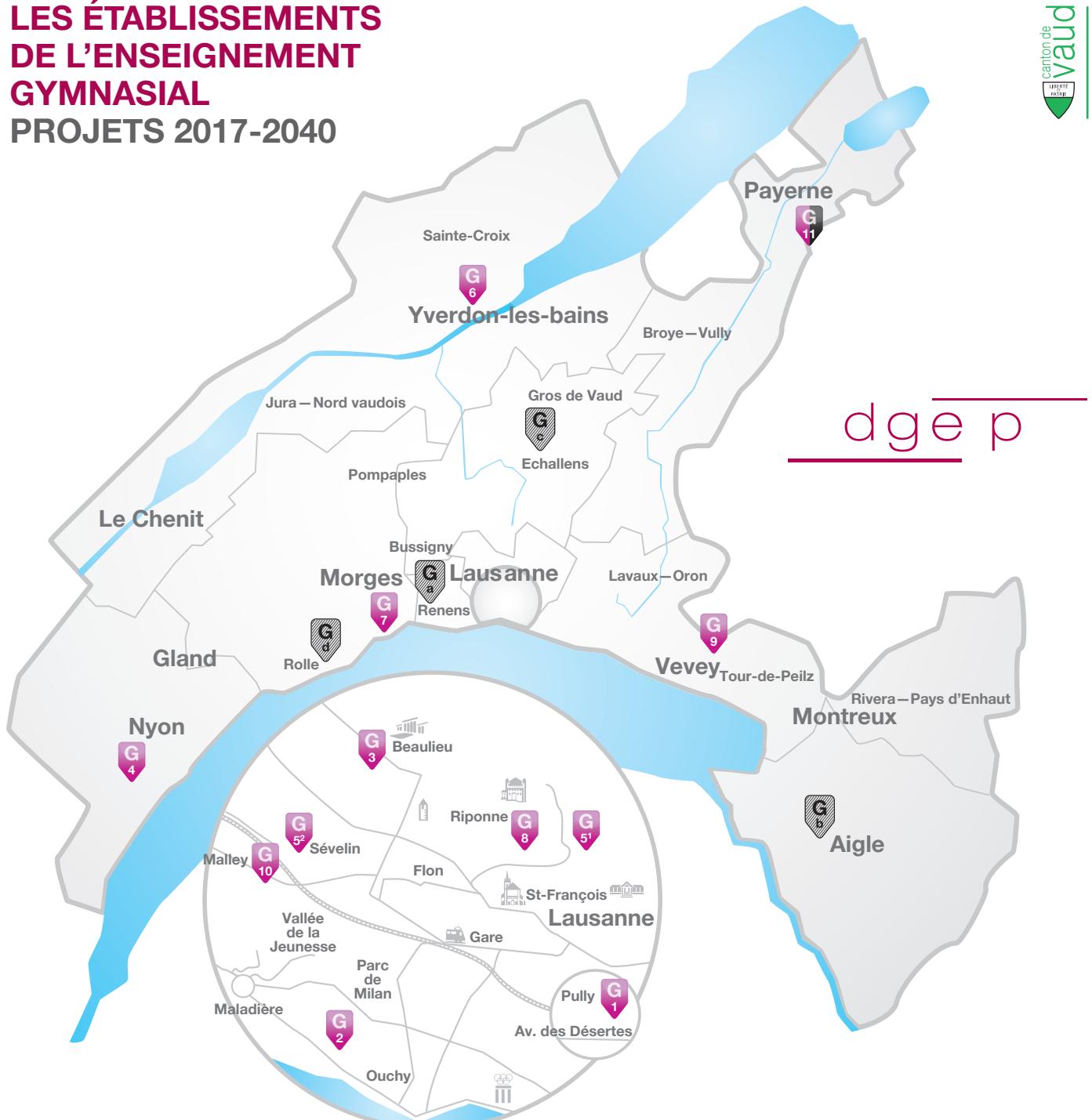
Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*

# LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT GYMNASIAL PROJETS 2017-2040



## GYMNASES ACTUELS

- 1 Gymnase de Chamblandes
- 2 Gymnase Auguste Piccard
- 3 Gymnase de Beaulieu
- 4 Gymnase de Nyon
- 5 Gymnase du Bugnon (Ours' et Sévelin<sup>2</sup>)
- 6 Gymnase d'Yverdon
- 7 Gymnase de Morges
- 8 Gymnase de La Cité
- 9 Gymnase de Burier
- 10 Gymnase Provence
- 11 Gymnase intercantonal de la Broye



## GYMNASES PROJETÉS

- a CEOL Renens
- b Aigle
- c Echallens
- d Rolle

2017

	2017
CEOL Renens	1000*
Effets sur Lausanne	- 1000
	4500
Effets sur Morges	- 100

\* Chiffres arrondis



## Echallens<sup>2</sup>

	2023	2025	2030	2035	2040
Echallens	609	652	726	763	806
Lausanne	4765	5052	5776	6285	6685
Lausanne sans Echallens	5325	5627	6404	6944	7381
Yverdon	1062	1121	1229	1368	1508
Yverdon sans Echallens	1123	1185	1299	1442	1587
Effets sur bassin Lausanne	-560	-576	-628	-659	-697
Effets sur bassin Yverdon	-62	-64	-70	-74	-79

<sup>2</sup> Variante B (c.f. rapport § 3.5.2)



## Aigle<sup>1</sup>

	2020	2025	2030	2035	2040
Aigle	735	1005	1104	1229	1373
Burier	1038	1109	1169	1218	1292
Burier sans Aigle	1815	1950	2120	2298	2533
Impact sur Burier	777	840	951	1081	1240

<sup>1</sup> Variante B (c.f. rapport § 3.5.1)



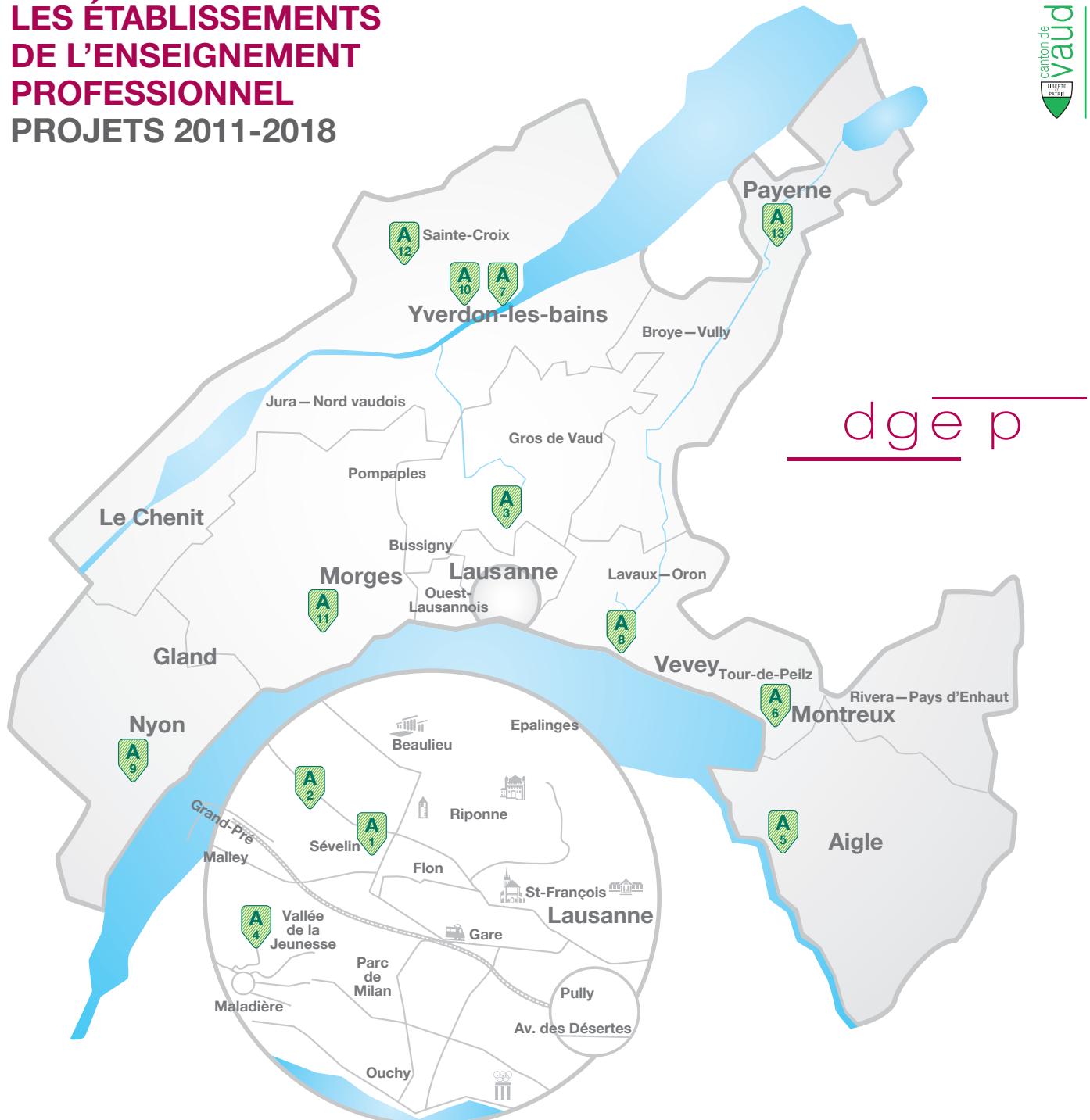
## Rolle<sup>3</sup>

	2026	2030	2035	2040
Rolle	647	741	797	877
Nyon	1455	1523	1609	1744
Nyon sans Rolle	1874	1968	2086	2271
Morges	1258	1326	1417	1538
Morges sans Rolle	1500	1582	1692	1843
Effets sur bassin Nyon	-420	-445	-477	-527
Effets sur bassin Morges	-242	-257	-276	-305

<sup>3</sup> Variante B (c.f. rapport § 3.5.3)

# LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

## PROJETS 2011-2018



A	Etablissements	Délai août	Sites	Projets	Motifs	En cours ou réalisé	A l'étude
1	ERACOM / 1210*	2011	Flon	Transfert intermédiaire 2011-12 des locaux à l'Arsenic dans le bâtiment Gabella	Démolition Arsenic	X	
2	ETML / 626	2012	Flon	Transfert des locaux ETML d'ERACOM vers Recordon 1 (ex-DSI)	Reprise des locaux ETML par ERACOM	X	
3	CESU / 80	2012	Mont-sur-Lausanne	Nouvelle implantation	Résiliation bail à Bois Cerf	X	
4	EPCL / 3215	2013	Vallée de la Jeunesse	Implantation de 6 pavillons ex-Gy Nyon	Remplacement des pavillons vétustes	X	
5	EPCA / 720	2013	Aigle	Implantation de 4 pavillons ex-Gy Nyon	Transfert filière commerce du CEPV	X	
6	EPM / 1079	2013	Montreux	Implantation de 4 pavillons ex-Gy Nyon	Augmentation nécessaire de la capacité	X	
7	CPNV / 3105**	2013	Yverdon	Implantation de 6 pavillons ex-Gy Nyon	Augmentation nécessaire de la capacité	X	
8	CEPV / 1006	2013	Vevey	Réaménagement locaux	Transfert filière com. à Aigle et dév. des filières d'arts appliqués		X
9	EPCN / 587	2014	Nyon	Transfert vers CEP Nyon	Vétusté des locaux	X	
10	ESSC / 547	2015	Nord-Vaudois	Regroupement des sites Subriez, Morges et Saint-Loup	Augmentation nécessaire de la capacité (volonté politique)		X
11	CEPM / 3105**	2016	Marcelin	Salle de sport	Exigence fédérale		X
12	CPNV / 3105**	2016	Ste-Croix	Transfert de la médiatique dans le nouveau bâtiment communal	Fin de bail des locaux actuels		X
13	CPNV / 3105**	2018	Payerne	Extension de l'Ecole professionnelle commerciale de Payerne	Augmentation nécessaire de la capacité		X

\*nombre d'apprenti-e-s au 1<sup>e</sup> mai 2011 sauf CESU et ESSC au 1<sup>e</sup> mars 2011 \*\*total d'apprentis de l'ensemble des 3 sites du CPNV